



MANIP RADIO

TOUTES LES RAISONS DE REVENDIQUER ET DE SE METTRE EN GREVE

CHU DE NICE

La profession est en perpétuelle évolution et attend toujours une réelle reconnaissance malgré l'accès au niveau licence. Les activités sont mieux définies, de nouvelles compétences sont requises, la profession s'affirme. Le DE et le DTS sont reconnus niveau Licence.

Depuis 2012, les contenus de formation professionnelle ont été revus de fond en comble pour redéfinir les niveaux de qualification et mettre en place de nouveaux programmes de formation dans le cadre d'un cursus universitaire LMD (Licence-Master-Doctorat).

Ce nouveau dispositif LMD devrait faciliter, pour les professionnels le désirant, une poursuite d'étude soit pour préparer un Master dans le cadre d'une spécialisation, soit par l'inscription dans une filière doctorale. De plus, il devrait autoriser des passerelles entre formations pour permettre des réorientations professionnelles.

Le principe de formation est complètement modifié, les étudiants doivent suivre des cours magistraux à l'université et acquérir leurs compétences professionnelles dans les établissements de Santé après les avoir fait valider par les professionnels.

Ce nouveau programme donne plus de responsabilités aux « encadrants » et aux « tuteurs » de stages sans effectif supplémentaire et sans reconnaissance salariale.

La CGT demande des moyens de mise en œuvre de ce programme avec des mesures d'accompagnement et des effectifs supplémentaires.

→ MANIPULATRICES ENCEINTES : DES DROITS EN RECU !

Les directions ne reculent devant rien pour faire face aux pénuries provoquées dans les services où les effectifs sont de plus en plus à flux tendu, et n'hésitent pas à maintenir les futures mamans en zone contrôlée, voire à supprimer l'heure d'autorisation d'absence dès le 3e mois de grossesse !

Les services d'imagerie vont être profondément impactés par les nouveaux Groupements Hospitaliers de Territoire. De nouvelles organisations de travail vont se mettre en place au sein des territoires sanitaires, accompagnées de mutualisations de moyens dans le cadre de Pôles inter-établissements.

Les services d'imagerie sont fortement impactés par les restrictions budgétaires imposées dans le domaine de la santé. Le manque d'effectifs, l'augmentation de la charge de travail (plus de « productivité »).

La CGT ne rappellera jamais assez que la pénurie médicale a été créée volontairement pour justement reporter des actes sur les paramédicaux, ceci à moindre coût et sans aucune reconnaissance salariale !

Nice le 30 Septembre 2019

Une force
à vos côtés



→ LA RECONNAISSANCE SALARIALE PASSE PAR :

L'augmentation des salaires sur la base minimum de 1,8 fois le SMIC pour reconnaître notre qualification à Bac+3 et prendre en compte le niveau de nos responsabilités, Le « grade Licence » avec une véritable reconnaissance salariale, des carrières qui prennent en compte le niveau de qualification mais aussi les responsabilités et la complexité des métiers.

NOUVEAUTÉ : Dorénavant, sous réserve de l'obtention d'un titre ou d'un diplôme dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la santé, les MER sont autorisés à réaliser des échographies ; depuis la loi HPST de 2009, ces actes étaient permis dans le cadre de l'élaboration d'un protocole de coopération entre professionnels de santé (article 51).

La CGT revendique au niveau national :

- Un salaire à 1,8 fois le SMIC en début de carrière
- Un déroulement de carrière linéaire, sans ratio (entre la classe normale et la classe supérieure) prenant en compte le niveau de qualification,
- De nouveaux droits aux manipulatrices enceintes
- Des effectifs supplémentaires pour les « encadrants » et « tuteur » de stages.
- La reconnaissance salariale pour les différents métiers de la profession de MER : PCR, tuteur-encadrant, dosimétriste, Scan, IRM, Echo, interventionnel, EEG...

La CGT revendique au niveau local :

- L'attribution de la prime de risque (118€ brut) à l'ensemble du personnel de la radiologie d'urgence,
- Une Prime compensatoire à hauteur de 200 € net
- Le paiement des heures supplémentaires pour les ASH

CHU NICE

Pour défendre tes droits

CGT

UNION SYNDICALE DES HOSPITALIERS DE NICE



Pasteur 1/2 : 33459
Cimiez : 34473
Archet 1/2/3 : 35563



<https://www.cgt-chudenice.fr>

Syndique - toi ! Rejoins - nous !